

**Conditions générales standard de vente de services  
– Continent américain**

1. **Acceptation :** L'acceptation par Pall Corporation (le « Vendeur ») de la commande de l'Acheteur se limite aux conditions générales expresses de vente du Vendeur contenues aux présentes et sur le recto de tout formulaire d'attestation de commande, devis du Vendeur, proposition ou document similaire fourni par le Vendeur à l'Acheteur (le « Formulaire d'attestation du Vendeur ») et à toute condition intégrée par référence aux présentes ou y relatives (les « Conditions générales de vente du Vendeur »). Toute condition supplémentaire ou différente ou toute tentative par l'Acheteur de modifier de quelque manière que ce soit les Conditions de vente du Vendeur sont rejetées par les présentes et sont réputées importantes et non contraignantes pour le Vendeur.
2. **Services :**
  - 2.1 Le Vendeur fournira les services (les « Services ») tels que décrits expressément dans son devis, sa proposition, sa déclaration ou tout autre document signé par le Vendeur (le « Devis ») pendant les heures de bureau normales et facturera l'Acheteur conformément au calendrier de prix en cours du Vendeur, sauf mention contraire du Devis. Les Services demandés ou requis par l'Acheteur à accomplir en dehors des heures normales de bureau, d'une manière accélérée ou en plus des Services inclus dans le Devis seront facturés conformément au calendrier de prix en cours du Vendeur, y compris les heures supplémentaires applicables ou les frais liés à l'accélération des Services, et ils viendront s'ajouter aux frais décrits dans le Devis.
  - 2.2 Le calendrier de fourniture des Services représente la meilleure estimation possible basée sur les conditions existantes au moment de l'acceptation de la commande du Vendeur ou du Devis de ce dernier et de la réception de toutes les spécifications, le cas échéant, et dans le cas de Services non standard, toute date de ce type est soumise à la réception par le Vendeur de tous les renseignements nécessaires à la réalisation des Services. Le Vendeur n'assume aucune responsabilité que ce soit, y compris la perte d'utilisation ou tout autre dommage direct, indirect ou consécutif, en raison de retards.
  - 2.3 Il est entendu que les Services fournis par le Vendeur ne sont pas considérés comme étant des Services professionnels d'ingénierie ou des Services à louer. Dans le cas où les documents de conception nécessitent un Timbre professionnel d'ingénierie, une portée et une définition écrite de la responsabilité doivent être signées par l'Acheteur et le Vendeur.
3. **Prix :** Sauf disposition spécifique dans le devis du Vendeur, tous les prix sont sujets à changement sans préavis.
4. **Taxes :** Tous les prix excluent toute taxe de vente, d'utilisation, d'accise ou autres taxes similaires fédérales, étatiques ou locales en vigueur aux États-Unis. Toutes ces taxes sont à la charge de l'Acheteur et seront payées par l'Acheteur au Vendeur sur présentation des factures du Vendeur. L'acheteur s'engage à verser les impôts courus et paiements au fisc selon le cas. Si l'Acheteur est exonéré de toute taxe de vente applicable ou équivalent, mais omet d'aviser le Vendeur d'une telle exonération ou omet de fournir son numéro d'exonération de taxe de vente au Vendeur dans les délais et que le Vendeur est tenu de payer une telle taxe, le montant de tout paiement réalisé par le Vendeur sera remboursé par l'Acheteur au Vendeur sur présentation des factures du Vendeur.

5. **Paiement :**

- 5.1 Les paiements de factures émises pour les États-Unis et Porto Rico doivent être effectués par l'Acheteur en dollars américains dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. Le paiement de toute facturation en dehors des États-Unis doit être conforme aux instructions écrites du Vendeur.
- 5.2 Les frais d'intérêts mensuels au taux de 1,5 % ou le taux légal maximum autorisé par la loi en vigueur, selon le montant le plus faible, seront évalués sur tous les paiements en souffrance calculés à compter de la date de facture.
- 5.3 Le Vendeur peut, à tout moment, suspendre l'exécution de toute commande ou exiger le paiement au comptant, une sûreté ou toute autre assurance adéquate satisfaisante au Vendeur lorsque, selon l'avis du Vendeur, la situation financière de l'Acheteur ou d'autres motifs d'insécurité justifient cette action.
- 5.4 Toutes les ventes sont soumises à l'approbation du service de crédit du Vendeur.
- 5.5 L'Acheteur ne peut pas compenser des montants réclamés par le Vendeur contre tout montant qui est dû au Vendeur.

6. **Garantie, limitation de responsabilité et recours :**

- 6.1. LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES, NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SAUF TEL QUE PRÉVU AUX PRÉSENTES.
- 6.2 Le Vendeur garantit en outre que tous les Services seront effectués dans les règles de l'art et qu'il fera appel à un personnel qualifié adéquat (cette garantie survivra pendant 90 jours à compter de l'achèvement des Services par le Vendeur). La responsabilité du Vendeur en vertu de toute garantie de service se limite (à la seule discrétion du Vendeur) à la répétition du Service qui, pendant la Période de 90 jours suscitée, ne respecte pas la présente Garantie limitée ou à l'émission de crédit correspondant aux parties non conformes du Service.
- 6.3 Si le Vendeur détermine qu'une réclamation de garantie n'est pas, en fait, couverte par les garanties suscitées, l'Acheteur versera au Vendeur ses frais courants alors dus pour n'importe quel Service supplémentaire requis. L'Acheteur doit aviser le Vendeur sans délai par écrit de toute réclamation et fournira au Vendeur l'occasion d'inspecter et de tester le Service dit non conforme à la garantie ci-dessus. L'Acheteur doit fournir au Vendeur une copie de la facture originale correspondant au Service. Toute réclamation doit être accompagnée de tous les détails, y compris les conditions d'exploitation du système, le cas échéant.
- 6.4 Le Vendeur ne sera aucunement responsable de tout dommage, indirect, spécial, consécutif, indirect, punitif ou autre, y compris la perte de profits, les coûts de remise à neuf et de réparation, et les coûts perdus liés aux produits de l'Acheteur (autres que le prix du service du Vendeur) quelle que soit la réclamation (responsabilité délictuelle, rupture de contrat ou de garantie, ou autre) et quel que soit le régime de responsabilité, qu'il découle ou soit rapport ou non avec la fabrication, l'emballage, la livraison, le stockage, l'utilisation, l'utilisation incorrecte, la non-utilisation ou la revente de ses Services ou toute autre cause que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de toute perte ou tout dommage excédant le prix payé au Vendeur en ce qui concerne les Services vendus à l'Acheteur aux termes des présentes qui, selon l'Acheteur, ne satisfont pas aux garanties ci-dessus.
- 6.5 L'Acheteur n'est en aucun cas autorisé à faire une réclamation en vertu de la garantie ci-dessus si l'Acheteur viole ses obligations, y compris notamment le paiement, aux termes des présentes.

7. **Annulation** : L'Acheteur ne peut pas annuler sa commande après acceptation du Vendeur, à moins que tous les détails ne soient approuvés par écrit par les parties, notamment l'accord de l'Acheteur de payer des frais de résiliation dont le total sera déterminé.
8. **Propriété des documents** : Tous les appareils, les équipements, les conceptions (y compris les dessins, plans et spécifications), estimations, prix, notes, données électroniques et autres documents ou renseignements préparés ou communiqués par le Vendeur dans le cadre des Services fournis, et tous les droits de propriété intellectuelle connexes demeurent la propriété du Vendeur. L'Acheteur n'est pas autorisé à utiliser les renseignements fournis par le Vendeur à d'autres fins, sauf accord écrit du Vendeur. L'Acheteur ne divulguera aucun des documents suscités à des tiers sans l'accord écrit préalable du Vendeur.
9. **Intégralité de l'accord** : Les Conditions générales de vente du Vendeur et l'Accord de confidentialité, le cas échéant, constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les parties aux présentes et remplacent tous les accords et ententes antérieurs, oraux et écrits, entre les parties relativement à l'objet des présentes. Les Conditions générales de vente du Vendeur sont contraignantes pour les parties, ainsi que pour leurs successeurs et ayants droit autorisés. Aucun changement, ajout ou renonciation à toute modalité des Conditions générales de vente du Vendeur ne saurait être contraignant pour les parties aux présentes, sauf accord écrit de ces dernières ou de leurs représentants autorisés.
10. **Devis** : Tous les devis du Vendeur sont soumis à modification ou à retrait sans préavis à l'Acheteur, sauf mention contraire spécifique dans le devis. Les devis sont réalisés sous réserve de l'approbation du crédit de l'Acheteur par le Vendeur. L'ensemble des ventes, contrats et commandes ne prennent effet qu'en cas d'approbation et d'acceptation par écrit par le Vendeur, par le biais de l'émission du Formulaire d'attestation du Vendeur, et seront subordonnés aux présentes conditions générales.
11. **Confidentialité** : Si le Vendeur divulgue ou donne accès à l'Acheteur à des recherches, développements, renseignements techniques, économiques ou autres renseignements commerciaux ou « savoir-faire » de nature confidentielle, consignés par écrit ou non, l'Acheteur n'utilisera ou ne divulguera jamais lesdits renseignements à une autre personne ou société, sans l'accord écrit du Vendeur. Dans le cas où l'Acheteur et le Vendeur ont conclu un accord de confidentialité distinct (l'« Accord de confidentialité »), les conditions générales dudit accord prévalent sur les conditions du présent paragraphe.
12. **Absence de renonciation** : Tout manquement du Vendeur à insister auprès de l'Acheteur sur l'exécution stricte à tout moment des conditions générales contenues aux présentes ne doit pas être interprété comme une renonciation à une future exécution par le Vendeur.
13. **Force Majeure** : Dès que l'exécution par le Vendeur de ses obligations aux termes des présentes, est empêchée sensiblement en raison d'un(e) catastrophe naturelle, grève, lock-out ou autres perturbations industrielles ou de transport, incendie, manque de matériel, loi, règlement ou ordonnance, guerre ou conditions de guerre, ou en raison de toute autre question échappant à son contrôle raisonnable, alors ladite exécution sera excusée et réputée suspendue pendant la poursuite d'un tel événement et pendant un délai raisonnable par la suite, retardée, ou ajustée en conséquence.
14. **Validité** : Si toute disposition des Conditions générales de Vente du Vendeur est considérée par toute autorité compétente comme étant invalide ou inapplicable en tout ou en partie, ladite disposition ne prendra pas effet, mais uniquement dans la mesure de ladite invalidité ou inapplicabilité, sans pour autant invalider le reste de ladite disposition ni les autres dispositions, qui ne seront pas affectées.

15. **Droit applicable, signification de procédure :** Les Conditions générales de vente du Vendeur et l'entente des parties concernant la vente de Services sont régies par les lois de l'état de New York, sans égard aux conflits de principes de droit. Les parties aux présentes se soumettent inconditionnellement et irrévocablement (et renoncent à toute objection fondée sur un tribunal incommode ou autrement) à la compétence de la Cour suprême de l'état de New York, comté de Nassau ou de la Cour de District des États-Unis pour le District Sud de New York; lesdits tribunaux sont seuls compétents pour se prononcer et déterminer toute poursuite, action ou procédure concernant ou se rapportant aux Conditions générales de vente du Vendeur et à l'achat et la fourniture des Services. Un jugement, une ordonnance ou une décision de ces tribunaux à l'égard de toute réclamation ou tout litige de ce type sera concluant et peut être reconnu et exécuté par les tribunaux de tout état, pays ou autre juridiction. Chaque partie aux présentes renoncent à toute signification personnelle de procédure et se soumet irrévocablement à la signification de procédure par courriel.
16. **Compétence.** Chacune des parties renonce à toute objection à la compétence spécifiée aux présentes au motif d'un tribunal incommode ou autrement. Un jugement, une ordonnance ou une décision de ces tribunaux à l'égard de toute réclamation ou tout litige de ce type sera concluant et peut être reconnu et exécuté par les tribunaux de tout état, pays ou autre juridiction.
17. **Survie :** L'ensemble des obligations de paiement, de confidentialité et d'indemnisation, garanties, limitations de responsabilité, retours de produits et la propriété des dispositions sur les documents, ainsi que les présents Articles dont la survie est nécessaire pour l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, demeurent en vigueur pour la durée définie dans lesdites dispositions ou le délai de prescription applicable.